

## INFORMATIONS AUX PARENTS CONCERNANT LA REPRISE DES ÉCOLES.

Compte tenu des dernières informations qui ont été communiquées aux communes et aux personnels enseignants concernant le retour des élèves à l'école à partir de la semaine du 11 mai, ainsi que des retours que les parents ont bien voulu faire via le sondage réalisé sur Internet, voici les informations à prendre en compte pour les parents :

- Le retour à l'école est basé sur le **volontariat** des familles (possibilité de poursuivre l'école à la maison).
- Calendrier de reprise des écoles : GS/CP/CM2 à partir du mardi 12 mai, les autres classes à partir du lundi 25 mai.
- Les enfants scolarisés en élémentaire seront **laissés** par les parents devant la zone « tampon » située devant le portail de l'école élémentaire.
- Les enfants scolarisés en maternelle seront remis à l'équipe pédagogique à la porte d'entrée de l'école maternelle, et les parents ne **pourront pas** entrer dans l'établissement.
- Le **respect** des distances et gestes barrières s'impose aux parents à l'extérieur des établissements (respect du fléchage, des distances et de l'information positionnée sur site).
- La constitution des groupes de 15 élèves maximum en élémentaire et 10 maximum en maternelle en « présentiel », est sous la responsabilité de l'équipe enseignante qui s'assure du respect de l'assiduité scolaire, et du rythme d'accueil en classe avec l'instituteur(trice). (Ex : *groupe 1 présence lundi et jeudi, groupe 2 présence mardi et vendredi, groupe 3 « école à la maison »*).
- Les groupes d'élèves en « présentiel » qui ne seront pas en classe avec l'instituteur(trice) **pourront** être accueillis par l'équipe des animateurs municipaux, pour des « activités culturelles et de loisirs ».
- Les parents qui choisissent de poursuivre l'école à la maison **ne pourront pas** prétendre à laisser leur(s) enfant(s) au service d'accueil municipal.
- Les enfants présents en journée à l'école (en classe ou en activités municipales) seront **inscrits** à la cantine par les parents, sur le portail Famille (page d'accueil du site [www.letholonet.fr](http://www.letholonet.fr)).
- Toute demande de désinscription ou de modification au service de restauration scolaire doit faire l'objet d'une demande sur le portail Famille, dans les délais mentionnés au règlement (au plus tard le vendredi à 12 heures de la semaine N pour la semaine N+2).
- Tout repas commandé est dû.
- Un repas pique-nique froid (fourni par le prestataire Toques et Sens) sera servi aux enfants inscrits à la cantine à partir du 12 mai et jusqu'au 19 mai. Le repas pourra être pris en intérieur (salle de restauration) ou en extérieur, sous la surveillance du personnel municipal.
- Les parents **ne pourront pas** apporter leur propre pique-nique pour leur(s) enfant(s).
- Le service d'un repas chaud à 5 composantes (comme avant le confinement) sera possible à partir du lundi 25 mai.
- Pour être **prise en compte**, l'inscription au service de restauration scolaire à compter du 25 mai doit être effectuée par les parents avant le vendredi 15 mai à 12 heures.

Dans cette période particulière, nous comptons sur le **sens civique** de chacun pour que l'accueil des enfants se fasse dans les meilleures conditions.

Nous rappelons que les parents **n'ont pas l'obligation** de laisser leur(s) enfant(s) dans l'établissement les jours où ils n'ont pas classe avec l'instituteur(trice). L'accueil pour des activités culturelles et de loisirs, organisé par la commune, demeurant une **possibilité** et non une condition du retour à l'école.

Ainsi, afin de permettre à la commune de gérer au mieux les effectifs accueillis et les personnels encadrants, il est demandé aux parents d'indiquer systématiquement la présence ou non de l'enfant pour les jours où son groupe est en « activités culturelles et de loisirs », dans les mêmes délais que l'inscription au service de restauration scolaire.

Il est particulièrement demandé aux parents de **respecter** leur engagement vis-à-vis de l'institution, et d'informer la commune de tout changement dans les meilleurs délais.

Rappel contacts :

Service de restauration scolaire : [cantine.tholonet@orange.fr](mailto:cantine.tholonet@orange.fr)

Service d'accueil périscolaire : [tebsi.mairieletholonet@orange.fr](mailto:tebsi.mairieletholonet@orange.fr)

Le Maire,

Michel LEGIER.

